**Procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2025**

|  |
| --- |
| L'an 2025 et le 18 Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence d' ESCURAT Elisabeth, Maire. |
|  |
| Présents : Mme ESCURAT Elisabeth, Maire, Mmes : AMANT Marie-Noële, DAUVILLAIRE Jacqueline, MERET Sybille, MM : CHAPUIS Joseph, CHATILLON Gilles, MOREAU Benjamin, MOREAU Didier  Absents : Absent(s) : M. WOZNIAK Bernard  Absents excusés : Excusé(s) : M. MARCHAND Rémi  Secrétaire de séance : M. CHATILLON Gilles |
| Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité. |
|  |

**Travaux bande de roulement du pont de monte à peine**

Madame le Maire informe le Conseil que le dossier de DETR est considéré complet.

Le dossier de demande de DETR est complet. Nous sommes dans l’attente de la notification du montant qui sera alloué à ces travaux.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité de retenir le devis de

BBF pour un montant TTC de 30 000.00 €.

Il charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

**Travaux d’une partie de la toiture de la maison 7 chemin du Vernoux.**

Le Maire informe le conseil que sa demande de fonds de concours a été acceptée par la CCSN.

Le dossier de demande de DETR est complet. Nous sommes dans l’attente de la notification du montant qui sera alloué à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l‘unanimité de valider le devis de l’entreprise Morlon pour un montant TTC de 23 179.75 € pour la réfection d’une partie de la toiture de la maison 7 chemin du Vernoux.

Il charge le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

**Remplacement des portes de la mairie et du hall logement –chaufferie**

Le maire informe le Conseil que sa demande au PACET a été acceptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de valider les devis de l’entreprise Lagoutte pour un montant de :

* Accès au logement 11 592.00 TTC
* Accès mairie 10 674.00 TTC
* Soit un total de 22 266.00 €

Il charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

*Question diverse*

**Conseil Municipal du budget et du compte administratif :**

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 1er avril à 18 heures.

Fin de séance à 18h45.

L'association "Bien vivre aux Bruyères" a souhaité exposer l'avancée des entretiens relatifs aux permis de construire pour la pose des panneaux agrivoltaïques. Après la séance du conseil, le Conseil Municipal a reçu les membres et son porte-parole. (Mme Lassus-Peyrichout, Mr Lafaye et Mr Lassus porte-parole de l’association).

Ils ont exposé leurs démarches et remis au conseil les comptes rendus de leurs divers entretiens avec les services de l’état.